



Chauffage à distance



Chauffage à distance

Opter pour le chauffage à distance, c'est confier à des professionnels de la région son confort quotidien. Que vous soyez professionnels de l'immobilier ou non, nos spécialistes sauront vous trouver la solution sur-mesure.

Comment un chauffage à distance fonctionne-t-il ?

Le chauffage à distance est un système de production de chaleur collectif, centralisé et de proximité. La chaleur est distribuée via des conduites d'eau souterraines qui, dans le cas d'Écublens, acheminent l'énergie vers un échangeur présent dans les bâtiments raccordés. Cette installation silencieuse et discrète remplace alors la chaudière actuelle. L'eau, ayant cédé sa chaleur au bâtiment, emprunte une conduite parallèle pour revenir à la centrale et être à nouveau chauffée.

Le chauffage à distance est un réseau évolutif : de nouveaux bâtiments peuvent être raccordés en tout temps et le circuit peut être densifié et étendu pour desservir une zone plus grande.

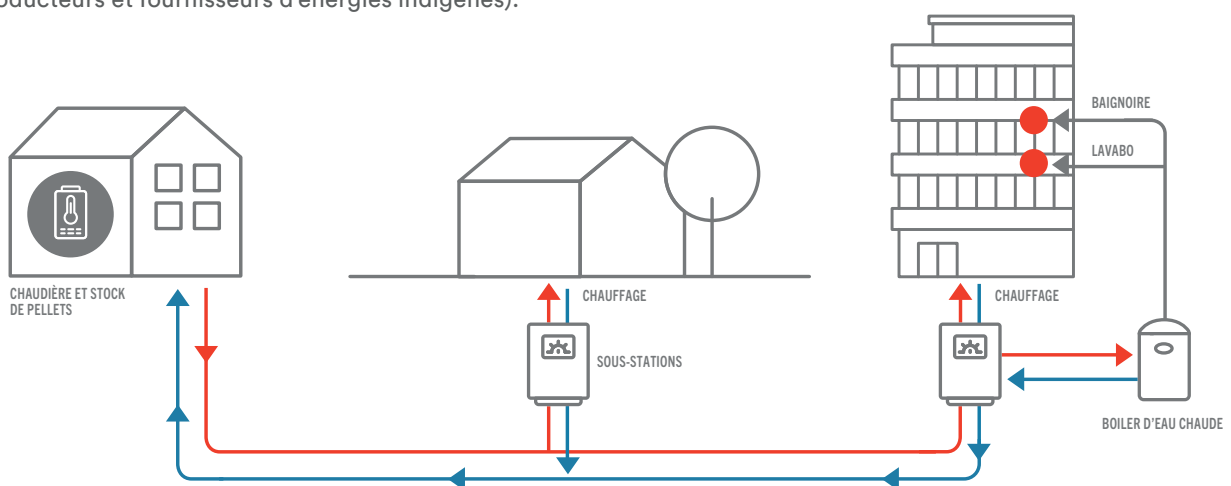
VOS AVANTAGES

- Une technologie en toute simplicité :
 - Compatibilité avec tout système de chauffage central.
 - Aucune contrainte liée à l'entretien ou au ravitaillement.
- Des tarifs concurrentiels :
 - Investissement simple et unique.
 - Prix stables grâce à une diversification des sources d'énergie.
 - Subventions et aides à l'investissement disponibles.
- Un confort total :
 - Alimentation constante 365 jours par année.
 - Absence totale de mauvaises odeurs et de bruit.
 - Pas de combustibles dangereux à stocker.
 - Gain de place : un échangeur de chaleur de la taille d'une armoire à pharmacie suffit.
- Un bilan écologique favorable :
 - Bilan neutre en termes d'émissions de CO₂.
 - Chaleur produite issue à plus de 85 % d'énergies renouvelables.
 - Participation au développement de l'économie régionale (producteurs et fournisseurs d'énergies indigènes).

LES SUBVENTIONS

- SUBVENTIONS CANTONALES VAUDOISES*
L'Etat de Vaud propose une subvention pour le raccordement au chauffage à distance.
La subvention cantonale est divisée en deux catégories :
 - ~ CHF 6'000.- pour le raccordement d'une villa de 200 m²
 - ~ CHF 13'200.- pour le raccordement d'un immeuble de 200 kWUne subvention plus importante est possible en cas de remplacement d'un chauffage électrique.
- SUBVENTIONS COMMUNALES*
Certaines communes proposent une subvention supplémentaire qui se rajoute à la subvention cantonale, par exemple : Commune d'Écublens
 - ~ CHF 3'000.- pour le raccordement d'une villa de 200 m²
 - ~ CHF 5'000.- pour le raccordement d'un immeuble de 200 kW

* Selon disponibilité



Nos énergies communes